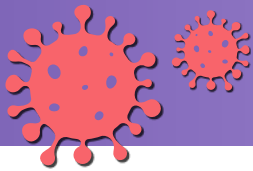




## FICHE MÉMO



# LA VACCINATION CONTRE LES HPV OU PAPILLOMAVIRUS HUMAINS PROPOSÉE AUX ÉLÈVES DE 5<sup>E</sup>

### RAPPEL DU CONTEXTE

Le 28 février 2023, le président de la République a annoncé la mise en place d'une campagne de vaccination contre les infections à papillomavirus humains (ou HPV : « Human Papilloma Virus », en anglais) dans les collèges.

→ Depuis la rentrée de septembre 2023, les collégiens en classe de 5<sup>e</sup> peuvent se faire vacciner gratuitement. Un accord parental, impliquant les deux parents, est nécessaire. La vaccination n'est pas obligatoire, mais fortement recommandée.

### POURQUOI LA VACCINATION DANS LES COLLÈGES ?

La vaccination contre les HPV est recommandée pour les filles et les garçons dès 11 ans et jusqu'à 14 ans. La campagne organisée par le ministère de la Santé et de la Prévention et par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse la rend facilement et gratuitement accessible à tous les élèves de 5<sup>e</sup>.

La vaccination dans les collèges doit permettre d'augmenter la couverture vaccinale pour réduire le nombre de ces infections, responsables chaque année de 6 400 nouveaux cas de cancers. À titre d'exemple, des initiatives de campagne vaccinale au collège ont permis à la Suède et à la Norvège d'atteindre des couvertures vaccinales de plus de 80 %\*.

En France, 41,5 % des jeunes filles et 8,5 % des jeunes garçons ont reçu un schéma vaccinal complet (2 doses) en 2022. Cette faible couverture vaccinale est préoccupante et loin de l'objectif de 80 % fixé à l'horizon 2030 par la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030.

### CONTRE QUOI CETTE VACCINATION PROTÈGE-T-ELLE ?

La vaccination contre les HPV prévient jusqu'à 90 % des infections HPV à l'origine de cancers. Il existe près de 200 types de HPV dont certains (12) sont cancérogènes. 8 personnes sur 10 seront un jour exposées à ces virus. Les infections HPV disparaissent généralement en quelques mois, mais une petite proportion peut persister et évoluer en maladie.

La vaccination est indiquée pour les filles et les garçons contre :

- les lésions précancéreuses et les cancers du col de l'utérus, de la vulve, du vagin et de l'anus ;
- les lésions bénignes, mais douloureuses, qui apparaissent sur la peau ou les muqueuses de l'anus et de la région génitale (verrues anogénitales).

### QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- 6 400 nouveaux cas de cancers sont causés par les HPV chaque année en France.
- On recense 1 100 décès par cancer du col de l'utérus chaque année en France.
- Il existe près de 200 types de HPV dont 12 sont cancérogènes.
- 8 personnes sur 10 seront un jour exposées à ces virus.
- À ce jour, plus de 100 millions d'enfants et d'adolescents ont été vaccinés dans près de 80 pays.
- La vaccination contre les papillomavirus humains permet d'éviter jusqu'à 90 % des infections à l'origine des cancers HPV.
- Dans certains pays, la couverture vaccinale atteint 80 % voire plus (ex : Suède, Norvège).

## CHAQUE ANNÉE EN FRANCE, 6 400 NOUVEAUX CAS DE CANCERS SONT CAUSÉS PAR LES PAPILLOMAVIRUS HUMAINS.

Si les cancers HPV concernent en majorité les femmes, plus d'un quart touche les hommes.

Nombre de maladies HPV-induites chez les femmes et les hommes en France en 2015 (d'après Shield et al., Hartwig et al., 2015).

	HOMMES	FEMMES
Cancers du pénis / Cancers de la vulve et du vagin	100	200
Cancers de l'anus	400	1 100
Cancers de l'oropharynx (bouche, gorge...)	1 300	400
Cancers du col de l'utérus	—	2 900
Lésions précancéreuses de la vulve, du vagin, de l'anus	130	environ 2 500 à 3 000
Lésions précancéreuses du col de l'utérus (CIN 2+)	—	environ 30 000
Verrues anogénitales	environ 50 000	environ 50 000

## CETTE VACCINATION EST-ELLE EFFICACE ?

L'efficacité de la vaccination contre les HPV est observée dans les pays où le nombre de jeunes adultes vaccinés est important, comme en Australie (réduction des cancers et des lésions précancéreuses du col de l'utérus et des verrues anogénitales chez les hommes et les femmes) ou en Suède (réduction du risque de cancer invasif du col de l'utérus). Par ailleurs, une méta-analyse récente des programmes de vaccination des filles à l'étranger a montré une réduction de 51 % des lésions précancéreuses du col de l'utérus chez les filles âgées de 15 à 19 ans et une réduction de 31 % chez les femmes âgées de 20 à 24 ans\*.

\* Source : Haute Autorité de Santé, Recommandation vaccinale - Élargissement de la vaccination contre les papillomavirus humains aux garçons – Décembre 2019.

## COMMENT CELA VA-T-IL SE PASSER CONCRÈTEMENT ?

Les enfants vont remettre à leurs parents, dans une enveloppe prévue à cet effet, un courrier d'information, une demande d'autorisation parentale et un dépliant d'information. Les parents auront le choix d'accepter ou non cette proposition.

En cas de réponse positive (autorisation des deux parents), la vaccination sera réalisée par un professionnel de santé dans l'établissement. L'enfant recevra une première dose (piqûre) en automne et une seconde dose au minimum 6 mois après, avant la fin de l'année scolaire. L'enfant devra impérativement présenter son carnet de santé au professionnel de santé.

## POUR ALLER PLUS LOIN

### RESSOURCES DE L'ÉDUCATION NATIONALE :

- Page Eduscol : <https://eduscol.education.fr/2792/sensibiliser-les-jeunes-du-cp-au-lycee-la-vaccination>
- Outils sur les micro-organismes, la transmission, la prévention et le traitement des infections : <https://e-bug.eu/fr-fr>

### VIDÉO :

- Vaccination contre les HPV : l'essentiel en 1 min <https://www.youtube.com/watch?v=TImvjoYgsKE>
- L'intervention du président de la République dans un collège : échange avec des collégiens sur la prévention et la vaccination contre les papillomavirus humains. <https://www.youtube.com/watch?v=stwfXMwGe5o>

### FOCUS SUR LES HPV OU PAPILLOMAVIRUS HUMAINS :

- Journal d'information, dossier pédagogique et vidéo : <https://preventionenfant.e-cancer.fr/>
- Page grand public : <https://www.e-cancer.fr/Comprendre-prevenir-depister/Reduire-les-risques-de-cancer/Vaccination-contre-les-cancers-HPV>
- Infographie : <https://vaccination-hpv.e-cancer.fr>

### DÉPLIANT REMIS AUX PARENTS :

<https://www.e-cancer.fr/Comprendre-prevenir-depister/Reduire-les-risques-de-cancer/Vaccination-contre-les-cancers-HPV>

**SITE WEB :** [www.e-cancer.fr](http://www.e-cancer.fr)

## ▶ RÉPONSES AUX QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES QUE POURRAIENT POSER LES ÉLÈVES :

### CES VIRUS, COMMENT S'ATTRAPENT-ILS ?

Ces virus se transmettent **par simple contact** au niveau des parties génitales (muqueuses, peau), généralement au tout début de la vie sexuelle. Ils sont très fréquents : 8 personnes sur 10 seront exposées à ces virus au cours de leur vie. Plus on se fait vacciner tôt, plus le vaccin est efficace.

### SUR QUELLE PARTIE DU CORPS SE FAIT LA VACCINATION ?

La vaccination contre les virus HPV se fait dans la partie supérieure du bras.

### J'AI 12 / 13 ANS, EST-CE QUE JE PEUX ENCORE ME FAIRE VACCINER ?

Oui, cela est possible. La vaccination est recommandée à partir de 11 ans et jusqu'à 14 ans – 2 doses sont nécessaires pour que le vaccin soit efficace. Au-delà, **un rattrapage est possible** entre 15 et 19 ans – 3 doses seront alors nécessaires.

### EST-CE QUE, SI JE NE ME FAIS PAS VACCINER, J'AURAI UN CANCER ?

Non, mais cela augmente significativement le risque. Il faut savoir que 80 % d'entre nous seront infectés à un moment de notre vie par des HPV. Si les infections disparaissent la plupart du temps naturellement en quelques mois, elles peuvent aussi persister dans certains cas et évoluer plus tard vers un cancer. Alors, mieux vaut prévenir que guérir. Et **la vaccination est le mode de protection le plus efficace contre les HPV.**

### ET, SI JE ME FAIS VACCINER, JE N'AURAI PAS DE CANCER ?

En te faisant vacciner, tu réduis considérablement les risques d'avoir un cancer lié à des HPV. En effet, **la vaccination contre les HPV prévient jusqu'à 90 % des infections HPV à l'origine de cancers.** 90 %, ça n'est pas 100 %. Il y a donc toujours un petit risque de développer un cancer. C'est pour cela que même les femmes vaccinées doivent réaliser **un test de dépistage** du cancer du col de l'utérus (pour repérer le plus tôt possible d'éventuelles lésions précancéreuses, les surveiller ou les soigner et ainsi éviter l'apparition d'un cancer) à partir de 25 ans et jusqu'à 65 ans, à intervalles réguliers.

### EST-CE QUE JE SUIS OBLIGÉ(E) DE ME FAIRE VACCINER ?

Non, **la vaccination contre les HPV n'est pas obligatoire, mais elle est recommandée** par les autorités de santé : **c'est une vaccination sûre et efficace.** Elle te protège et protège les autres. Plus de 100 millions d'enfants et d'adolescents ont été vaccinés dans le monde.

N'hésite pas à en parler avec tes parents qui devront donner leur accord. Vous pouvez également ensemble prendre conseil auprès d'un professionnel de santé : un médecin, un infirmier, une sage-femme ou un pharmacien.

### DEPUIS QUAND CE VACCIN EXISTE-T-IL ?

Des vaccins contre les HPV existent depuis 2006. La vaccination est recommandée en France depuis 2007 pour les filles et depuis 2021 pour les garçons aussi. **Elle est aujourd'hui indiquée pour les filles et les garçons dès 11 ans et jusqu'à 14 ans.** Un rattrapage est possible entre 15 ans et 19 ans inclus. Depuis plus de 10 ans, plus de 6 millions de doses ont été prescrites en France et plus de 300 millions dans le monde. C'est une vaccination sûre et efficace.

### COMMENT JE DOIS FAIRE SI JE VEUX ME FAIRE VACCINER ?

Si tu veux te faire vacciner, parles-en tout d'abord à tes parents. S'ils sont d'accord, ils pourront chacun signer l'autorisation parentale que tu leur remettras. Tu pourras ainsi être vacciné par un professionnel de santé (médecin, infirmier, sage-femme, pharmacien) au sein du collège. Tu devras lui présenter ton carnet de santé. Tu recevras une première dose en automne et une autre 6 mois après au minimum, avant la fin de l'année scolaire. **Simple, pratique et gratuit.**

## ▶ RÉPONSES AUX QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES QUE POURRAIENT POSER LES ÉLÈVES (suite...) :

### EST-CE QUE JE PEUX ME FAIRE VACCINER AU COLLÈGE SI J'AI DÉJÀ REÇU UNE PREMIÈRE DOSE DU VACCIN ?

Oui, cela est tout à fait possible.

### J'AI PERDU MON CARNET DE SANTÉ, JE NE POURRAI PAS ME FAIRE VACCINER ?

Ton carnet de santé contient des données médicales (comme par exemple l'indication de maladies chroniques, de réactions allergiques, d'une immunodépression ou encore de troubles de la coagulation) qui seront vérifiées par le professionnel de santé en charge de la vaccination. Pour ces raisons, le professionnel de santé ne pourra pas te vacciner sans avoir préalablement consulté ton carnet de santé.

### COMBIEN ÇA COÛTE ?

La campagne de vaccination organisée dans l'établissement pour les élèves de 5<sup>e</sup> est gratuite.

Si le vaccin est réalisé chez un professionnel de santé, en dehors du collège, il est remboursé à 65 % par l'Assurance maladie. Le reste est généralement remboursé par les complémentaires santé (mutuelle...). Pour les bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire ou de l'aide médicale de l'État, il n'y a rien à payer.

### EST-CE QUE ÇA FAIT MAL ?

Tu peux ressentir un léger picotement au moment de la piqûre, mais cela ne dure que quelques secondes.

### EST-CE QUE JE PEUX TOMBER MALADE APRÈS LE VACCIN ?

Quelques heures après une vaccination, il est possible qu'une rougeur, une douleur ou un léger gonflement apparaisse sur ton bras. Il est aussi possible d'avoir une réaction allergique, un peu de fièvre, des maux de tête ou des courbatures. Ce sont **des réactions normales et passagères**.

### IL PARAÎT QUE JE PEUX AVOIR D'AUTRES MALADIES À CAUSE DE CE VACCIN ?

On a pu entendre dire que la vaccination contre les HPV était responsable de maladies dites « auto-immunes » (maladies du système immunitaire qui entraînent l'attaque par l'organisme de ses propres tissus). Mais une étude sérieuse menée en France (publiée par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et l'Assurance maladie), portant sur 2,2 millions de jeunes femmes de 13 à 16 ans, ne montre pas d'augmentation de maladies auto-immunes à la suite de ces vaccinations. D'autres études scientifiques internationales ont également été récemment menées et n'ont montré **aucun lien direct entre le vaccin et de potentiels effets indésirables graves**.

### EST-CE QUE JE PEUX ME FAIRE VACCINER SI MES PARENTS NE VEULENT PAS ?

Pour te faire vacciner, **tu as besoin de l'autorisation de tes deux parents**. N'hésite pas à en parler avec eux ainsi qu'à un professeur ou à l'infirmière de l'établissement qui pourront aussi en discuter avec tes parents. S'ils ne souhaitent pas que tu sois vacciné, tu pourras te faire vacciner à ta majorité. La vaccination contre les HPV est possible jusqu'à l'âge de 19 ans.

### JE N'AI PAS DE CONTACT AVEC L'UN DE MES PARENTS, JE N'AURAI DONC PAS L'AUTORISATION DE MES DEUX PARENTS. PUIS-JE TOUT DE MÊME ME FAIRE VACCINER ?

Oui, le formulaire d'autorisation parentale prévoit l'hypothèse où l'un des deux parents ne serait pas en mesure de le signer. Le parent signataire pourra alors certifier l'accord de l'autre parent.

### L'UN DE MES PARENTS EST DÉCÉDÉ, JE N'AURAI DONC PAS L'AUTORISATION DE MES DEUX PARENTS. PUIS-JE TOUT DE MÊME ME FAIRE VACCINER ?

Oui, ton parent est ton seul responsable légal. Une seule signature suffira.

► RÉPONSES AUX QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES QUE POURRAIENT POSER LES ÉLÈVES (suite...) :

 **ET VOUS (L'ENSEIGNANT OU ENCADRANT), ÊTES-VOUS VACCINÉ ?**

Les vaccins contre les infections HPV existent en France depuis 2007. Quand j'avais votre âge, le vaccin n'existait donc pas encore (en fonction de l'âge de l'enseignant).

 **POURQUOI CE VACCIN N'EST PAS OBLIGATOIRE ?**

Les infections HPV sont aujourd'hui encore trop peu connues du grand public. Il s'agit avant tout de sensibiliser sur les virus HPV et les maladies qu'ils provoquent (notamment des cancers), et d'informer sur l'efficacité de la vaccination et la sûreté du vaccin.

→ Pour toute autre question, inviter l'enfant à s'adresser, avec ses parents, à un professionnel de santé.